(CE) No. 1907/2006



1/11

#### SIGNATURE XTRA STRESSGARD

 Version 1 / B
 Date de révision: 17.06.2021

 102000029598
 Date d'impression: 17.06.2021

# RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial SIGNATURE XTRA STRESSGARD

Code du produit (UVP) 81691088

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations

déconseillées

**Utilisation** Fongicide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Bayer CropScience SA-NV

BG Bayer Environmental Science

J.E. Mommaertslaan 14 1831 Diegem (Machelen)

Belgique

**Téléphone** +32(0)2/535 63 11 (24 heures / 7

jours)

**Téléfax** +32(0)2/534 35 76

**Service responsable** E-mail : sarah.verbiest@bayer.com

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

**Bayer CropScience SA-NV** +32(0)2/535 63 11 (24 heures / 7 jours) **Centre Antipoisons** +32(0)70/245 245 (24 heures / 7 jours)

(Belgique)

Centre Antipoisons (Grand- +352 8002 5500 (24 heures / 7 jours)

Duché de Luxembourg)

## RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classement conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.

Irritation oculaire: Catégorie 2

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Etiquetage suivant la législation belge et luxembourgeoise :

Soumis à étiquetage réglementaire.

### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Fosétyl Aluminium

(CE) No. 1907/2006



2/11

### SIGNATURE XTRA STRESSGARD

Version 1 / B Date de révision: 17.06.2021 102000029598 Date d'impression: 17.06.2021



Mention d'avertissement: Danger

#### Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.H318 Provoque de graves lésions des yeux.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et

l'environnement.

#### Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de

protection des yeux/ du visage.

P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/au savon.
P305 + P351 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant
+ P338 plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

#### 2.3 Autres dangers

Aucun danger supplémentaire connu outre ceux déjà mentionnés.

Fosétyl Aluminium: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

#### **RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

#### 3.2 Mélanges

#### Nature chimique

Granulés à disperser dans l'eau (WG) Fosétyl d'aluminium 600 g/kg

#### Composants dangereux

Mentions de danger conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Nom	NoCAS / NoCE / REACH Reg. No.	Classification RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008	Conc. [%]
Fosétyl Aluminium	39148-24-8 254-320-2	Eye Dam. 1, H318	60,00
acide formique	64-18-6 200-579-1 01-2119491174-37-XXXX	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 3, H331 Acute Tox. 4, H302 Skin Corr. 1A, H314 Eye Dam. 1, H318	>= 1,0 - < 2,0
Diisopropylnaphtalène sulfonate de sodium	1322-93-6 939-368-0	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H332	>= 3,0 - < 10,0

(CE) No. 1907/2006



3/11

#### SIGNATURE XTRA STRESSGARD

 Version 1 / B
 Date de révision: 17.06.2021

 102000029598
 Date d'impression: 17.06.2021

	01-2119969954-16-XXXX	Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335	
bentonite	1302-78-9 215-108-5	Non classé	>= 1,0

#### Information supplémentaire

acide formique	64-18-6	SCL: Eye Irrit. 2; H319: SCL 2 - < 10 %
acide formique	64-18-6	SCL: Skin Corr. 1A; H314: SCL >= 90 %
acide formique	64-18-6	SCL: Skin Corr. 1B; H314: SCL 10 - < 90 %
acide formique	64-18-6	SCL: Skin Irrit. 2; H315: SCL 2 - < 10 %

Les substances pour lesquelles il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition professionnelle: acide formique (64-18-6)

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

#### **RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS**

#### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement tout

vêtement souillé et le mettre à l'écart. Si des symptômes apparaissent

et persistent, consulter un médecin.

**Inhalation** Amener la victime à l'air libre. Appeler immédiatement un médecin ou

un centre AntiPoison.

Contact avec la peau Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

Contact avec les veux Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15

minutes. Si une irritation se développe et persiste, consulter un

médecin.

**Ingestion** Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre

AntiPoison. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Symptômes** Les symptômes suivants peuvent apparaître :, Irritation de la peau, des

yeux et des muqueuses

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Traitement** Un lavage gastrique n'est normalement pas requis. Si l'équivalent

d'une cuillère à soupe a été ingérée, administrer du charbon médicinal et sulfate de sodium. Il n'existe pas d'antidote spécifique. Traiter de

façon symptomatique.

#### **RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

#### 5.1 Moyens d'extinction

Appropriés Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la

poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.

(CE) No. 1907/2006



4/11

### SIGNATURE XTRA STRESSGARD

Version 1/B Date de révision: 17.06.2021 102000029598 Date d'impression: 17.06.2021

Inappropriés Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de :, Oxyde de carbone

(CO), Oxydes d'azote (NOx), Oxydes de phosphore

5.3 Conseils aux pompiers

**Équipements de protection** particuliers des pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire Limiter l'épandage des fluides d'extinction. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

#### RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions** 

Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Utiliser un équipement de protection individuelle. Eviter toute formation de poussière. Eviter tout contact avec le produit

répandu ou les surfaces contaminées.

6.2 Précautions pour la

protection de l'environnement Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux

souterraines.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Utiliser un aspirateur industriel agréé pour l'élimination. Récupérer le Méthodes de nettoyage

produit dans un emballage correctement étiqueté et bien fermé. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la

réglementation sur l'environnement.

Conseils supplémentaires Vérifier également l'existence de procédures internes au site.

6.4 Référence à d'autres

rubriques

Informations concernant la manipulation, voir section 7.

Informations concernant les équipements de protection individuelle,

voir section 8.

Informations concernant l'élimination, voir section 13.

#### **RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction

d'air appropriée.

Indications pour la protection contre l'incendie

Pas de précautions spéciales.

Mesures d'hygiène

et l'explosion

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Entreposer séparément les vêtements de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart. Se laver les mains soigneusement au savon et à l'eau avant de manger, boire, mâcher de la gomme,

(CE) No. 1907/2006



5/11

### SIGNATURE XTRA STRESSGARD

Version 1 / B Date de révision: 17.06.2021 102000029598 Date d'impression: 17.06.2021

utiliser des produits du tabac, utiliser les toilettes ou appliquer des produits de beauté.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans le conteneur d'origine. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Éviter une

Précautions pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour

animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Se référer aux indications de l'étiquette et/ou de la fiche technique.

### RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

exposition directe au soleil.

#### 8.1 Valeur limite d'exposition

Composants	NoCAS	Valeur limite d'exposition	m.à.j.	Base
Fosétyl Aluminium	39148-24-8	5 mg/m3 (TWA)		OES BCS*
acide formique	64-18-6	9 mg/m3/5 ppm (TWA)	12 2009	EU ELV
acide formique	64-18-6	19 mg/m3/10 ppm (STEL)	10 2018	OEL (BE)
acide formique	64-18-6	9,5 mg/m3/5 ppm (TWA)	06 2011	OEL (BE)
acide formique	64-18-6	5 ppm (TLV)		OES BCS*

<sup>\*</sup>OES BCS : Valeur limite interne Bayer AG, Crop Science Division pour l'exposition professionnelle (Occupational Exposure Standard)

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se réferer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

#### **Protection respiratoire**

Porter un masque filtrant les particules (facteur de protection 4) de type EN149FFP1 ou équivalent.

Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place ( par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des

appareils respiratoires.

#### Protection des mains

Veuillez respecter les consignes du fournisseur de gants relatives à la perméabilité et au délai de rupture de la matière constitutive du gant. De plus, prendre en compte les conditions spécifiques de manipulation du produit ainsi que les risques de coupure et d'abrasion et la durée de l'exposition cutanée.

Laver les gants en cas de contamination. Les jeter lorsque la

(CE) No. 1907/2006



6/11

#### SIGNATURE XTRA STRESSGARD

 Version 1 / B
 Date de révision: 17.06.2021

 102000029598
 Date d'impression: 17.06.2021

contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains fréquemment, et systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux

toilettes.

Type de matière Caoutchouc nitrile

Taux de perméabilité > 480 min Épaisseur du gant > 0,4 mm Indice de protection Classe 6

Norme Gants de protection conformes à EN

374.

Protection des yeux Porter des lunettes masque (conformes à la norme EN166, domaine

d'utilisation = 5 ou équivalent).

Protection de la peau et du

corps

Porter une combinaison standard et un vêtement de catégorie 3 type

5.

En cas de risques d'exposition significative, un niveau de protection

plus important doit être envisagé.

Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une

blanchisserie industrielle.

#### RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme granulé dispersible dans l'eau

Couleur vert

Odeur légère, odeur acide
Seuil olfactif Donnée non disponible

**pH** 3,0 - 5,0 (10 %) (23 °C) (eau désionisée)

Point/intervalle de fusion Donnée non disponible

Point d'ébullition

Non applicable

Point d'éclair Non applicable

**Inflammabilité** Le produit n'est pas facilement inflammable.

Température d'auto-

inflammabilité

Donnée non disponible

**Décomposition thermique** Donnée non disponible

Température d'inflammabilité

Le produit n'est pas spontanément inflammable à l'air.

Énergie minimale d'ignition Donnée non disponible

Température de décomposition auto-accélérée (TDAA)

Donnée non disponible

Limite d'explosivité,

supérieure

Non applicable

(CE) No. 1907/2006



7/11

### SIGNATURE XTRA STRESSGARD

Version 1/B Date de révision: 17.06.2021 102000029598 Date d'impression: 17.06.2021

Limite d'explosivité,

inférieure

Non applicable

Classe d'explosibilité de

poussière

Donnée non disponible

Pression de vapeur

Donnée non disponible

Taux d'évaporation Densité de vapeur relative

Donnée non disponible

Non applicable

Densité relative

Donnée non disponible

Densité

Donnée non disponible

Masse volumique apparente 0,512 - 0,705 g/ml (non tassé)

Hydrosolubilité

dispersable

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Fosétyl Aluminium: log Pow: -2,1

Viscosité, dynamique

Donnée non disponible Donnée non disponible

Viscosité, cinématique Propriétés comburantes

Le produit n'est pas comburant

**Explosivité** 

Non explosif

Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, A.14

9.2 Autres informations

Pas d'information supplémentaire disponible liée à la sécurité.

### **RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

10.1 Réactivité Stable dans des conditions normales.

10.2 Stabilité chimique Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions

dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales

d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Exposition à l'humidité.

Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

10.5 Matières incompatibles Oxydants forts, Acides forts, Des bases fortes

10.6 Produits de

décomposition dangereux

Il n'y a pas de produits de décomposition en utilisation normale.

#### **RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (Rat) > 5.000 mg/kg

(CE) No. 1907/2006



8/11

#### SIGNATURE XTRA STRESSGARD

Version 1 / B Date de révision: 17.06.2021 102000029598 Date d'impression: 17.06.2021

Toxicité aiguë par inhalation CL50 (Rat) > 5,22 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Toxicité cutanée aiguë DL50 (Rat) > 5.000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Pas d'irritation de la peau (Lapin)

Lésions oculaires

Irritation modérée des yeux. (Lapin)

graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire Peau: Non sensibilisant. (Cochon d'Inde)

ou cutanée

Evaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Fosétyl Aluminium : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Evaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Fosétyl Aluminium : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des expérimentations animales.

Evaluation de la mutagénèse

Fosétyl Aluminium : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique sur la base de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

Evaluation de la cancérogénicité

Fosétyl Aluminium : Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérigène lors des études chroniques par voie orale chez le rat et la souris.

Evaluation de la toxicité pour la reproduction

Fosétyl Aluminium : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat.

Evaluation de la toxicité pour le développement

Fosétyl Aluminium : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité développementale chez le rat et le lapin.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

12.1 Toxicité

**Toxicité pour les poissons** CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) > 500 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

**Toxicité pour les** CE50 (Daphnia magna (Puce aquatique)) > 1.000 mg/l

invertébrés aquatiques Durée d'exposition: 48 h

**Toxicité des plantes** CE50r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)) 43,5 mg/l

aquatiques Taux de croissance; Durée d'exposition: 72 h

12.2 Persistance et dégradabilité

(CE) No. 1907/2006



9/11

### SIGNATURE XTRA STRESSGARD

Version 1 / B Date de révision: 17.06.2021 102000029598 Date d'impression: 17.06.2021

Biodégradabilité Fosétyl Aluminium:

rapidement biodégradable

**Koc** Fosétyl Aluminium: Koc: 0,1

12.3 Potentiel de bioaccumulation

**Bioaccumulation** Fosétyl Aluminium:

Ne montre pas de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Fosétyl Aluminium: Extrêmement mobile dans le sol

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Fosétyl Aluminium: Cette substance n'est pas considérée comme

persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas

considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Autres effets néfastes

Information écologique

supplémentaire

Pas d'autre effet à signaler.

#### RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

**Produit** Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant,

après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation

d'incinération.

Emballages contaminés Les récipients non totalement vidés doivent être éliminés comme des

déchets dangereux.

Code d'élimination des

déchets

02 01 08\* déchets agrochimiques contenant des substances

dangereuses

#### **RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

#### Produit non dangereux au sens des réglementations ADN/ADR/RID/IMDG/IATA.

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

#### 14.1 - 14.5 Non applicable

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les sections 6 à 8 de cette fiche de données de sécurité.

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Pas de transport en vrac conformément au Recueil IBC.

(CE) No. 1907/2006



10/11

#### SIGNATURE XTRA STRESSGARD

 Version 1 / B
 Date de révision: 17.06.2021

 102000029598
 Date d'impression: 17.06.2021

### **RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Information supplémentaire

Classement OMS: U (Toxicité aiguë peu probable en usage normal)

Numéro d'autorisation

11086P/B

(Belgique)

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation du risque chimique n'est pas exigée.

#### **RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS**

#### Texte des mentions de danger mentionnées dans la Section 3

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H331 Toxique par inhalation. H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

#### Abréviations et acronymes

ADN Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par

voies de navigation intérieure

ADR Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par

route

CEx Concentration d'Effet pour X%
CIx Concentration d'Inhibition pour X%
CLx Concentration Létale pour X%

Conc. Concentration

DLx Dose Létale pour X%

EINECS Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

ELINCS Inventaire européen des substances chimiques notifiées

ETA Estimation de la toxicité aiguë

IATA International Air Transport Association: Réglementation IATA (Association

Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises

dangereuses

IBC International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous

Chemicals in Bulk (IBC Code); Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques

dangereux en vrac (Recueil IBC)

IMDG International Maritime Dangerous Goods : Code maritime international des

marchandises dangereuses

LOEC/LOEL Concentration/Dose minimale avec effet observé

M La mention "M" indique que lors d'une exposition supérieure à la valeur limite, des

irritations apparaissent ou un danger d'intoxication aiguë existe. Le procédé de travail doit être conçu de telle façon que l'exposition ne dépasse jamais la valeur limite. Lors

(CE) No. 1907/2006



11/11

#### SIGNATURE XTRA STRESSGARD

Version 1 / B Date de révision: 17.06.2021 102000029598 Date d'impression: 17.06.2021

des mesurages, la période d'échantillonnage doit être aussi courte que possible afin de pouvoir effectuer des mesurages fiables. Le résultat des mesurages est calculé en

fonction de la période d'échantillonnage.

MARPOL: International Convention for the prevention of marine pollution from ships -

Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

N.O.S./N.S.A Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs

NE/EN Norme européenne

NOEC/NOEL Concentration/Dose Sans Effet Observé pour la totalité des organismes exposés.

NOEC/NOEL en anglais.

No.-CAS Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS)
No.-CE Numéro d'enregistrement CE (Communauté Européenne)
OCDE Organisation de coopération et de développement économique

OMS Organisation mondiale de la Santé

RID Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises

dangereuses

TWA Valeur limite de moyenne d'exposition

UE Union Européenne UN Nations Unies

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont conformes aux dispositions des Règlements (CE) no. 1907/2006 et (UE) no. 2015/830 et leurs amendements. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.